

**Nombre de Délégués :**

En exercice	120
Présents	57
Procurations	26
Votants	83

**DELIBERATION N°11 - 050221****Re : Création d'emplois pour avancements de grade**

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq février, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marçillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 28 janvier 2021*

**Etaient présents :****POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Philippe ROUSSET	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Marie-Christine BOUTH	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	
CAZOULES	Gérard VIELLE	
JAYAC	Guy ESTRUC	
ORLIAGUET		
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PEYRILLAC ET MILLAC		
SALIGNAC EYVIGUES	Stéphane LAURENT-SECRESTAT	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Michel LAJUGIE	Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	
STE MONDANE	Eric BOURDET	
VEYRIGNAC		

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :**

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Déborah LECLERCQ	
DOMME	François COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :**

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :**

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Sébastien CULINE	
VALOJOUXX	Philippe BASTIDE	

# AR Prefecture

024-252402284-20210205-11050221-DE

Reçu le 19/02/2021

Publié le 19/02/2021

POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT-PÉRIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marie-Pierre VALETTE	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Marie-Eve BEYNEIX	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Sylvie DELBARY	
VITRAC		

## Excusés :

Mme Claude Denis et M. Johann Lerebourg (*Veyrignac*), Mme Véronique Coutand et Mme Amandine Dalbavie (*Les Eyzies*), Mme Denise Arnoult et M. Ghislain Fourreaux (*Peyrillac-et-Millac*), M. Patrick Puidebois (*Orliaguet*).

## Procurations :

Mme Christiane SALVIAT (*Valojoux*) donne procuration à M. Philippe BASTIDE (*Valojoux*)  
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. François COUSIN (*Domme*)  
Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*) donne procuration à M. Marc PONS (*Tamniès*)  
M. Fabien PERUSIN (*Proissans*) donne procuration à M. Patrick CROUZILLE (*Proissans*)  
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)  
M. Gilles ARPAILLANGE (*Sainte-Mondane*) donne procuration à M. Eric BOURDET (*Sainte-Mondane*)  
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à M. Sébastien CULINE (*Thonac*)  
M. Didier MILLEROT (*Meyrals*) donne procuration à Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*)  
Mme Brigitte TEILLAC-PALADE (*Prats-de-Carlux*) donne procuration à Mme Héroïse MARADENE (*Prats-de-Carlux*)  
Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*) donne procuration à Mme Sylvie JESINGHAUS (*Marquay*)  
Mme Marie-Annick DECOIN-HAZARD (*St Laurent-La-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*St Laurent-la-Vallée*)  
M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT (*La Chapelle-Aubareil*)  
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMPS (*Aubas*)  
Mme Marie-Laure FERBER (*Carlux*) donne procuration à M. Jean-Claude DELHORBE (*Carlux*)  
M. François JAGOURD (*Jayac*) donne procuration à M. Guy ESTRUC (*Jayac*)  
Mme Chantal LAVILLE (*St Julien-de-Lampon*) donne procuration à M. Jean-Pierre HAMEL (*St Julien-de-Lampon*)  
Mme Huguette ROBISSOUT (*Cénac-et-St Julien*) donne procuration à M. Philippe BUISSON (*Cénac-et-St Julien*)  
Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à M. Gérard VIELLE (*Cazoulès*)  
Mme Sylvie MENARDY (*Calviac-en-Périgord*) donne procuration à Mme Marie-Christine BOUTH (*Calviac-en-Périgord*)  
Mme Christine DANGREMONT (*St Vincent-le-Paluel*) donne procuration à M. Eric ALARD (*St Vincent-le-Paluel*)  
Mme Catherine CHEYROU (*Paulin*) donne procuration à M. Alain PERIQUOI (*Paulin*)  
Mme Marguerite MENARDIE (*St Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. François DEFONTAINE (*St Martial-de-Nabirat*)  
M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*) donne procuration à Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*)  
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*)  
M. Gilbert DUMONT (*Salignac-Eyvignes*) donne procuration à M. Stéphane LAURENT-SECRETAT (*Salignac-Eyvignes*)  
M. Mathias LUCAS (*Florimont-Gaumier*) donne procuration à Mme Nicole MAROUSSIE (*Florimont-Gaumier*).

M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) a été élu secrétaire de séance.

.....  
Le Président rappelle à l'assemblée :

- ☞ Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- ☞ Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- ☞ La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :
  - le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
  - la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
  - la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu de la qualité du travail effectué par les cinq agents, affectés à la collecte des déchets, ainsi que de la réussite aux examens pour l'un d'entre eux, il convient de modifier le tableau des effectifs en vue de leurs avancements de grade.

**AR Prefecture**

024-252402284-20210205-11050221-DE  
Reçu le 19/02/2021  
Publié le 19/02/2021

Le Président propose à l'assemblée la création des emplois permanents du cadre d'emplois des Adjointes Techniques, de catégorie hiérarchique C, comme suit :

Nombre d'agents	Nouveau grade	Ancien grade	Date d'avancement de grade	Temps de travail	Fonction
A l'ancienneté					
1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/09/2021	Temps complet	Eboueur
3	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	15/10/2021	Temps complet	Eboueur
Suite à réussite à l'examen					
1	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	15/02/2021	Temps complet	Eboueur

A ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des Adjointes Techniques, de catégorie hiérarchique C, selon les grades mentionnés dans le tableau ci-dessus (ancien grade).

Les agents affectés aux emplois et nouveaux grades seront chargé des fonctions suivantes : *Collecte des déchets en qualité d'éboueur*

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 14/12/2020, et celui du Bureau Syndical en date du 01/02/2021, Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter la proposition du Président,

**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence,

**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 05 février 2021,

Jérôme Peyronnet  
Président  
C.T.O.M.  
du  
PÉRIGORD  
NOIR  
LABORNE 120 - 24700 MARCILLAC-SAINTE-QUENTINE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.